

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 007-200039808-20241126-2024_11_004-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 novembre 2024

Convocation du 19 novembre 2024

N° 2024_11_004

Objet : Administration Générale – Election d'un membre du Bureau

Le 26 novembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LABASTIDE DE VIRAC Espace communal La Cave, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Guy MASSOT, Yves RIEU,

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GRACIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, , Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL,

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Le Président précise que le bureau est composé d'un Président, de vice-Présidents et de membres dont le nombre a été fixé par le Conseil Communautaire, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président rappelle qu'à la suite de la démission de l'ensemble des membres du conseil municipal de la commune de Lagorce d'une part, et à l'élection d'un nouveau conseil municipal de cette même commune, d'autre part, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre qui représentera la commune de Lagorce.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président, conformément aux dispositions légales et aux statuts de la communauté de communes,

Procède à l'élection, par vote à mains levées, d'un membre du Bureau

Election du représentant de la commune de LAGORCE

Un candidat : Hervé OZIL élu à l'unanimité des membres présents et représentés

Le conseil communautaire, proclame l'élection de Hervé OZIL en qualité de membre du Bureau communautaire, avec effet immédiat.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 007-200039808-20241126-2024_11_004-DE

SLOW

Pour mémoire le Bureau est composé des membres suivants :

Luc PICHON	président
Claude BENAHMED	premier vice-président
Guy CLEMENT	deuxième vice-président
Jean-Yvon MAUDUIT	troisième vice-président
Antoine ALBERT	quatrième vice-président
Nicolas CLEMENT	cinquième vice-président
Jean-Claude DELON	sixième vice-président
Bernard CONSTANT	représentant de la commune DE BALAZUC
Sylvie CHEYREZY	représentante de la commune de BESSAS
Denise GARCIA	représentante de la commune de GROSPIERRES
Jacques MARRON	représentant de la commune de LABASTIDE DE VIRAC
Gérard MARRON	représentant de la commune de LABEAUME
Hervé OZIL	représentant de la commune de LAGORCE
Vincent CERVINO	représentant de la commune de LANAS
René UGHETTO	représentant de la commune d'ORGNAC L'AVEN
Yves RIEU	représentant de la commune de PRADONS
Thierry BESANCENOT	représentant de la commune de RUOMS
Jean-Claude BACCONNIER	représentant de la commune de ST MAURICE D'ARDECHE
Patrick MEYCELLE	représentant de la commune de ST REMEZE
Yvon VENTALON	représentant de la commune de SAMPZON
Monique MULARONI	représentante de la commune de VAGNAS
Guy MASSOT	représentant de la commune de VALLON PONT D'ARC

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Yvon MAUDUIT

A large, stylized handwritten signature of Jean-Yvon MAUDUIT in black ink, written over a blank space.